

LA PROTECTION SOCIALE DANS L'ÉCONOMIE

I - L'ANNÉE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE 2002

1. L'environnement économique

En France comme au niveau mondial, l'année 2002 a vu s'accroître le ralentissement de l'économie observé en 2001, après trois années de croissance forte. Le Produit intérieur brut (PIB) s'est accru de 1,2 % en volume en 2002, après 2,1 % en 2001 et 3,8 % en 2000 (*tableau 1*). La croissance a essentiellement reposé en 2002 sur la demande intérieure. Dans le contexte d'une conjoncture mondiale devenue atone, les entreprises ont continué de réduire leurs investissements et leurs exportations. Restée dynamique en 2001, la consommation des ménages s'est toutefois infléchie en 2002. Soutenue par les augmentations du pouvoir d'achat du revenu des ménages, liées aux effets conjoints des hausses des salaires, des allègements d'impôts, et de la prime pour l'emploi, elle a été cependant affaiblie par le ralentissement de l'emploi.

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), qui avait atteint un maximum au début de 1997 (12,2 % de la population active), a diminué de manière quasi-continue de juillet 1997 à juin 2001. Après des créations d'emplois particulièrement élevées en 1999 et en 2000, le taux de chômage s'est établi à 8,9 % en décembre 2000, diminuant jusqu'à 8,6 % au printemps 2001. Cette tendance s'est infléchie à partir du milieu de l'année 2001, et il est depuis lors à nouveau orienté à la hausse (8,8 % en décembre 2001, puis 9,1 % en décembre 2002).

2. Dépenses publiques, prélèvements obligatoires, déficit public

Après quatre années de diminution continue, la part des dépenses publiques dans le PIB² s'était stabilisée en 2001 à 52,6 points de PIB. Elle est à nouveau à la hausse en 2002, à 53,6 % du PIB. Les dépenses ont augmenté de 5 % en valeur, tandis que les recettes, dont les prélèvements obligatoires représentent plus de 85 %, ont été en net ralentissement (+1,8 %). En conséquence, le déficit public (au sens de Maastricht) s'est sensiblement accru.

Pour la troisième année consécutive, les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) augmentent moins vite que le PIB : leur part dans le PIB est donc en diminution, à 43,9 % en 2002 après 44,7 % en 2001. C'est la conséquence des mesures d'allègements fiscaux et sociaux, mais aussi d'une conjoncture peu favorable. Les impôts perçus par l'État sont en repli (-1,2 %) : c'est l'impôt sur les sociétés (relatif aux bénéfices fiscaux de l'année 2001) qui diminue le plus fortement (-11,7 %), suivi par l'impôt sur le revenu (-4,9 %). La TVA, quant à elle, augmente modérément

² Les dépenses publiques comprennent l'ensemble des dépenses des administrations publiques, en particulier les consommations intermédiaires, les salaires et cotisations sociales, l'investissement, la charge d'intérêts de la dette publique, les prestations sociales, les subventions et les aides à l'investissement.

(+2,2 %), ainsi que la TIPP (+3,4 %). En revanche, les prélèvements au profit des Organismes divers d'administration centrale (ODAC), dont le Fonds de réserve des retraites (FRR), augmentent de 11,3 %.

Les prélèvements effectués au profit des administrations de Sécurité sociale continuent d'augmenter, mais à un rythme plus modéré (+3,4 %) qu'en 2001. Les cotisations sociales progressent de 3,8 %, bénéficiant en 2002 du versement d'une année pleine de cotisations à l'Association pour la gestion financière du fonds de financement [(AGFF) de l'AGIRC et de l'ARRCO, qui s'est substituée à l'ASF en 2001]. Rappelons en outre que la mise en œuvre de la nouvelle convention d'assurance chômage à partir de 2001 s'est traduite par une diminution des taux de cotisation à l'UNEDIC. Quant à la CSG, ses recettes n'augmentent que faiblement (+2,6 %), du fait notamment de la contraction des revenus du patrimoine, ainsi que de l'affectation de 0,1 point de CSG au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (via un fonds classé en ODAC). Par ailleurs, le Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de Sécurité sociale (FOREC), dédié à la compensation aux organismes de Sécurité sociale des allègements de charges sociales liés aux bas salaires et à la réduction du temps de travail, reçoit depuis 2001 plusieurs taxes auparavant perçues par l'État (dont une fraction de la taxe sur les conventions d'assurance et la taxe sur les véhicules des sociétés). Enfin, les prélèvements au profit des administrations locales évoluent avec modération (+1,6 %), malgré l'augmentation des taxes foncières et de la taxe d'habitation : une des explications en est la poursuite de la réforme de la taxe professionnelle (avec la suppression progressive de la part salariale dans l'assiette de cette taxe).

Tableau 1 - Les principaux indicateurs économiques

En milliards d'euros courants et en %

	2000	2001	2002
PRODUIT INTERIEUR BRUT			
Montants en valeur	1 420,1	1 475,6	1 520,8
Evolution en valeur	4,8	3,9	3,1
Evolution en volume	3,8	2,1	1,2
PART DES DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DANS LE PIB (en pourcentage)	52,7	52,6	53,6
BESOIN DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES			
Montants en valeur	20	22,5	47,6
En points de PIB	1,4	1,5	3,1
CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE			
Régime général	2,4	0,7	-5,2
Régimes d'indemnisation du chômage	1,2	-2	-4,5
Fonds spéciaux	-1,2	-0,3	-1,1
Régimes complémentaires	3,7	4,6	6,8
Autres régimes	0,7	1	-0,4
Ensemble des régimes d'assurance sociale	6,8	4	-4,4
Organismes dépendant des assurances sociales	0,4	0	-0,1
ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE	7,2	4	-4,4
PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES			
Montants en valeur	638,4	658,9	667,6
Evolution en valeur	3,6	3,2	1,3
Taux de prélèvements obligatoires *	45	44,7	43,9
CHÔMAGE AU SENS DU B.I.T (au 31/12)			
Niveau de chômage (Milliers de personnes) **	2 360	2 361	2 450
Taux de chômage dans la population active	8,9	8,8	9,1

Source : INSEE

* Prélèvements obligatoires effectifs rapportés au PIB

** Personnes sans emploi à la recherche d'un emploi et personnes disponibles ayant trouvé un emploi qui commence ultérieurement

Le besoin de financement de l'ensemble du secteur des *administrations publiques* au sens des Comptes nationaux (mentionné aussi comme le déficit public) s'est accru de 24,8 milliards d'euros. Il atteint 47,6 milliards d'euros en 2002, soit 3,1 % du PIB, après 1,5 % en 2001 et 1,4 % en 2000.

Après trois années de quasi-stabilité, le besoin de financement de *l'État* a nettement augmenté (57,5 milliards d'euros), sous le poids du service de la dette – la charge d'intérêts de l'État augmente de 4,1 % en 2002 – mais aussi et surtout de la diminution des recettes fiscales.

Les *administrations publiques locales* ont été excédentaires pour la septième année consécutive. Leur capacité de financement s'élève à 3,3 milliards d'euros. Largement indépendantes de la conjoncture économique, leurs recettes ont augmenté plus vivement que leurs dépenses, et la part des administrations locales dans l'ensemble de la dette publique diminue.

Après trois années d'excédent, les *administrations de Sécurité sociale*³ ont dégagé en 2002 un besoin de financement de 4,4 milliards d'euros, ce qui représente une dégradation des comptes de 8,4 milliards par rapport à 2001. Celle-ci concerne principalement deux régimes :

- Le régime d'assurance chômage, dont le solde était redevenu négatif dès 2001, connaît un besoin de financement de 4,5 milliards d'euros en 2002. La cause principale en est la baisse de l'emploi salarié et l'augmentation du nombre d'allocataires indemnisés. En outre la nouvelle convention d'assurance chômage, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2001, entraîne une augmentation des prestations versées et une diminution des cotisations appelées.
- Le Régime général, dont le solde redevient négatif, connaît un besoin de financement de 5,2 milliards d'euros, les dépenses d'assurance maladie progressant très fortement en 2002.

Les recettes sociales sont restées assez dynamiques, malgré la moindre progression de la masse salariale sur laquelle sont assises les cotisations et la majeure partie de la CSG. Les impôts affectés aux administrations de Sécurité sociale, qui représentent désormais presque un quart de leurs recettes, progressent moins vite (+2 % en 2002, après +7,9 % en 2001). Enfin, rappelons le reclassement effectué en 2001, dans les Comptes nationaux, du Fonds de réserve des retraites, qui ne relève plus désormais des fonds spéciaux de la Sécurité sociale mais des Organismes divers d'administration centrale (ODAC) : c'est donc à ce dernier sous-secteur des administrations publiques qu'ont bénéficié les transferts en capital effectués depuis quatre ans, tels que le prélèvement de 2 % sur les revenus du capital ou le reversement du produit de la vente des licences UMTS (voir aussi *l'encadré 7* du chapitre 3).

3. Le Compte des ménages

Après deux années exceptionnelles, la croissance du revenu disponible brut des ménages a été quelque peu ralentie : +3,9 % en valeur en 2002, après +4,8 % en 2001 (*tableau 2*). En termes de pouvoir d'achat, le constat est similaire (+1,9 % après +3,1 % en 2001), avec une hausse des prix à la consommation un peu plus forte (+2 %, après +1,6 % en 2001). La masse des salaires bruts a continué d'augmenter (+3,5 %), mais à un rythme nettement inférieur à celui de l'année précédente (+5,4 %). Le décrochement du revenu disponible brut a été contenu : en effet, les ménages ont bénéficié de la baisse des taux de l'impôt sur le revenu, du doublement de la prime pour l'emploi, et du dynamisme des prestations sociales.

³ Le champ des administrations de Sécurité sociale de la Comptabilité nationale ne recoupe pas exactement celui du Compte de la protection sociale, le CPS (*encadré 2* : domaines de la protection sociale). Les régimes d'assurance sociale (S.13141) correspondent aux régimes d'assurance sociale du CPS hors régimes directs d'employeurs. Les organismes dépendant des assurances sociales (S.13142) comprennent les oeuvres sociales de la CNAF et le Compte des hôpitaux publics dont seules les prestations (de services sociaux) sont retracées dans le Compte de la protection sociale. En outre, le Compte de la protection sociale ne retrace pas les opérations en capital et son solde correspond à l'épargne brute des comptes nationaux. Les déficits des Comptes nationaux présentés dans ce chapitre macroéconomique sont donc différents de ceux du chapitre 2.

Tableau 2 - Les agrégats relatifs aux ménages

En milliards d'euros courants et en %

	2000	2001	2002
REVENU DISPONIBLE BRUT DES MENAGES			
Montants en valeur	907,3	951,3	988,1
Evolution en valeur	4,7	4,8	3,9
Evolution en termes de pouvoir d'achat	3,1	3,2	1,9
SALAIRES BRUTS			
Montants en valeur	539,5	568,8	588,8
Evolution en valeur	5,5	5,4	3,5
SALAIRES NETS			
Montants en valeur	466,5	492,5	509,0
Evolution en valeur	5,5	5,6	3,4
PRESTATIONS SOCIALES VERSEES AUX MENAGES RESIDENTS (autres que les transferts sociaux en nature)			
Montants en valeur	281,7	292,6	307,5
Evolution en valeur	2,7	3,9	5,1
CONSOMMATION EFFECTIVE DES MENAGES			
Montants en valeur	971,4	1 014,0	1 053,8
Evolution en valeur	4,3	4,4	3,9
Evolution en volume	2,7	2,9	2,0
DONT DEPENSE DE CONSOMMATION DES MENAGES			
Montants en valeur	764,7	797,6	823,0
Evolution en valeur	4,2	4,3	3,2
Evolution en volume	2,7	2,6	1,2
TAUX D'EPARGNE DES MENAGES *	15,7	16,2	16,7
PRIX DE LA DEPENSE DE CONSOMMATION DES MENAGES			
Taux d'évolution	1,5	1,6	2,0

Source : Comptes Nationaux - INSEE

* Epargne brute rapportée au revenu disponible brut

La hausse modérée du pouvoir d'achat des ménages s'est répercutée sur leurs dépenses (*encadré 1*) et sur le taux d'épargne qui continue d'augmenter en 2002. Les dépenses de consommation n'ont augmenté que de 1,2 % en volume, après 2,6 % en 2001. Les ménages ont continué d'orienter leurs dépenses vers les produits des Technologies de l'information et de la communication (TIC). Conséquence d'une augmentation des dépenses des ménages moins rapide que celle du pouvoir d'achat, le taux d'épargne a progressé de 0,5 point pour la troisième année consécutive et s'est établi à 16,7 % du revenu disponible brut. La dégradation du marché du travail a sans doute contribué à inciter les ménages à constituer une épargne de précaution.

ENCADRÉ 1

LA CONSOMMATION DANS LE NOUVEAU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE

DÉPENSE DE CONSOMMATION FINALE			
	MÉNAGES	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	ISBLSM *
CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE	MÉNAGES	DÉPENSE DE CONSOMMATION INDIVIDUELLE	DÉPENSE DE CONSOMMATION INDIVIDUELLE
		DÉPENSE DE CONSOMMATION COLLECTIVE	

* ISBLSM : Institutions sans but lucratif au service des ménages (syndicats, partis politiques, associations, organismes de charité et associations de bienfaisance...)

Dans le nouveau système de Comptabilité nationale (SEC 95), deux concepts de consommation finale sont distingués : la dépense de consommation finale et la consommation finale effective.

La **dépense de consommation finale** des ménages remplace le concept de consommation finale du système précédent. Elle exclut les remboursements de Sécurité sociale et certaines allocations (telles les allocations logement) qui étaient auparavant comptées dans le revenu et dans la consommation. Ainsi, seule la partie des médicaments non remboursée par les régimes d'assurances sociales est-elle comptée en dépense de consommation finale.

La **consommation finale effective** des ménages recouvre l'ensemble des biens et services qu'ils utilisent effectivement (ou consomment) – quelle que soit la manière dont ils sont financés – alors que la dépense de consommation se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. L'écart entre les deux notions représente les remboursements de Sécurité sociale, les aides au logement, les dépenses de la collectivité en éducation, en santé, etc.

II – PRESTATIONS ET AGRÉGATS ÉCONOMIQUES

1. Le poids des prestations de protection sociale dans le PIB

En 2002, le montant des prestations de protection sociale⁴ versées par l'ensemble des régimes de protection sociale s'élève à 443,3 milliards d'euros. La part de ces prestations dans le PIB, appelée taux de redistribution sociale, s'établit à 29,1 %, soit un niveau supérieur à l'année précédente (*tableau 3*). De 26,5 % en 1990, ce taux a atteint le maximum historique de 29,4 % en 1996, puis a décliné régulièrement jusqu'en 2000 (28,3 %).

L'évolution du taux de redistribution sociale présente une allure nettement contracyclique : il augmente au cours des périodes de basse conjoncture, et diminue pendant les phases de reprise. C'est ce qui s'est produit au cours des années 1997 à 2000, à l'issue desquelles le taux de redistribution s'est situé à un niveau inférieur de 1,1 point à celui qui était le sien en 1996. Désormais, il est à nouveau orienté à la hausse.

Tableau 3 - Taux de redistribution sociale

	1990	1995	2000	2001	2002
SANTÉ	9,1%	9,7%	9,7%	9,8%	10,1%
VIELLESSE - SURVIE	11,3%	12,6%	12,4%	12,4%	12,7%
MATERNITÉ - FAMILLE	2,9%	3,1%	2,9%	2,9%	2,9%
EMPLOI	2,3%	2,3%	2,0%	2,0%	2,1%
LOGEMENT	0,8%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIALE	0,2%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
PRESTATIONS TOTALES	26,5%	29,0%	28,3%	28,4%	29,1%

Source : Compte de la protection sociale - Drees; Comptes Nationaux - INSEE

Assez stable dans sa structure par risque sur courte période, le taux de redistribution s'est modifié depuis 1990. Les prestations *santé*, *vieillesse-survie* et, dans une moindre mesure, *pauvreté-exclusion sociale* accroissent leur part dans le PIB, alors que les prestations *maternité-famille* et *logement* sont stables. Plus sensibles à la conjoncture économique, les prestations liées à l'*emploi* étaient en recul en 2000 et 2001, avant de repartir à la hausse en 2002.

⁴ Les prestations de protection sociale comprennent les prestations sociales et les prestations de services sociaux (cf. annexe 2). Elles n'incluent plus les prestations fiscales, réductions ou exonérations d'impôts au titre d'un risque de la protection sociale (à la différence de la base 1980).

2. Le taux de socialisation des revenus

Le taux de socialisation des revenus mesure la part du revenu disponible brut (ajusté) des ménages⁵ issue des transferts sociaux. Après avoir atteint un maximum en 1996 (45,1 %), le taux de socialisation des revenus diminue jusqu'en 2001 (43,8 %), puis repart à la hausse en 2002 à 44,3 % (tableau 4). L'évolution de cet indicateur est sensiblement parallèle à celle du poids des prestations de protection sociale dans le PIB, avec quelques inflexions, et présente le même caractère contra-cyclique.

Tableau 4 - Taux de socialisation des revenus

	1990	1995	2000	2001	2002
Prestations de protection sociale /RDB ajusté	34,8%	36,2%	36,1%	35,9%	36,4%
Transferts de biens et services non marchands individuels/RDB ajusté	7,6%	8,0%	8,0%	7,9%	8,0%
Prestations sociales et transferts en nature /RDB ajusté	42,4%	44,2%	44,1%	43,9%	44,3%

Source : Compte de la protection sociale - Drees; Comptes Nationaux - INSEE

Le taux de socialisation des revenus a trait par ailleurs à deux composantes : la composante principale correspond aux prestations de protection sociale, qu'elles soient attribuées en espèces ou en nature, qui sont les transferts sociaux présentés de façon détaillée dans ce rapport (voir le paragraphe précédent, la section suivante et le chapitre 3). La seconde composante, de plus faible ampleur, correspond à des transferts sociaux concernant l'éducation, la culture ou les loisirs qui ne sont pas dans le champ de la protection sociale. Sans lien avec la conjoncture, ces derniers sont pratiquement stables depuis dix ans.

En premier lieu, la part des prestations de protection sociale dans le revenu disponible est en recul depuis 1996, avec une accélération en 2000 (la baisse est de 1 point au total entre 1996 et 2001). Avant 1996, la croissance en valeur des prestations a été supérieure à celle du revenu disponible ajusté et le taux de socialisation a augmenté. Puis le différentiel de croissance entre les deux agrégats s'est inversé, entraînant une baisse du taux de socialisation. La tendance s'inverse à nouveau en 2002. En second lieu, le poids des transferts de biens et services non marchands individuels⁶, qui avait également augmenté jusqu'en 1996, diminue les deux années suivantes et se stabilise par la suite.

⁵ Le Revenu disponible brut (RDB) est le revenu primaire auquel on ajoute les transferts nets de redistribution. Le revenu primaire est constitué des revenus d'activité (rémunération des salariés et participations aux fruits de l'expansion des entreprises) et de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) (en distinguant celui des ménages lié à l'activité d'entreprise individuelle – hors charges d'amortissement du capital et augmentations éventuelles du fonds de roulement – et l'EBE hors activité d'entreprise individuelle). Les transferts nets de redistribution sont constitués des prélèvements (impôts, cotisations sociales), des prestations sociales reçues, opérations nettes d'assurance dommages et autres transferts courants nets.

Le passage au revenu disponible brut ajusté des ménages se fait en intégrant les flux correspondant à l'utilisation de biens et services individuels dont les ménages bénéficient à titre gratuit : prestations sociales en nature et transferts de biens et services individuels.

⁶ Les transferts de biens et services non marchands individuels portent sur des biens et services délivrés gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs à des ménages par des producteurs non marchands des unités des administrations publiques ou des ISBLSM. Ils concernent principalement les services d'éducation, mais également ceux liés à la culture et aux loisirs.

III – PRESTATIONS ET RÉGIMES

1. Les régimes de protection sociale

Les régimes de la protection sociale sont des organismes ou institutions gérant un système de prévoyance collective en relation avec un des risques de la protection sociale (*encadré 2, et annexe 1 : glossaire*). Les six risques couverts sont la santé (maladie, invalidité, accidents du travail), la vieillesse et la survie, la maternité et la famille, l'emploi (chômage, insertion et réinsertion professionnelle), le logement, enfin la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ces régimes peuvent être répartis en deux groupes selon la nature principale de leur financement. On distingue ainsi :

- dans le premier groupe, des régimes alimentés par des prélèvements obligatoires comme les *régimes d'assurances sociales* (financés principalement par des cotisations sociales) et les *régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics* (financés par l'impôt),
- dans le second groupe, des régimes dont les ressources proviennent de cotisations volontaires ou de dons comme les *régimes d'employeurs*, les *régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance* et les *régimes d'intervention sociale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)*.

Ces régimes peuvent aussi être analysés à la lumière de deux notions développées dans le Système européen de Comptes nationaux (SEC95, en particulier, l'annexe III « les assurances ») et dans le système français (SFCN)⁷ qui en est l'adaptation :

- l'assurance sociale, qui regroupe des régimes pour lesquels des cotisations sociales sont versées afin de garantir un droit à des prestations d'assurance sociale (en relation avec les risques et besoins sociaux nommément définis). Ils sont organisés de façon collective, pour le compte d'un groupe de personnes affiliées au régime et limitées à ces dernières. La majorité des régimes de la protection sociale correspondent à cette définition (*encadré 2*).
- l'assistance sociale, englobant les prestations qui ne sont subordonnées ni à l'affiliation à un régime, ni à l'existence d'un circuit de cotisations. Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics et ceux des ISBLSM (*encadré 2*) correspondent typiquement à cette définition.

2. L'intervention des différents régimes

Pour l'ensemble des régimes, les prestations de protection sociale (443,3 milliards d'euros en 2002) sont, par ordre d'importance décroissant, celles liées à la *vieillesse-survie* (192,6 milliards d'euros), à la *santé* (154,2 milliards d'euros), à la *maternité-famille* (43,8 milliards d'euros), à l'*emploi* (33,2 milliards d'euros), au *logement* (13,4 milliards d'euros), enfin, à la *pauvreté-exclusion sociale* (6,0 milliards d'euros).

La ventilation des prestations par risque et par régime verseur figure au tableau 5.

⁷ Voir la note Base 95 de l'INSEE n° 23 : « Les opérations de répartition » (Hélène Langin, novembre 2001).

Ainsi, les *régimes d'assurances sociales*, avec près de 369 milliards d'euros (soit 83,2 % du montant total des prestations de protection sociale en 2002), sont prépondérants dans le système de protection sociale. À lui seul le *régime général de la Sécurité sociale* verse près de la moitié (46 %) des prestations, soit 204,1 milliards de prestations en 2002, dont 52,6 % versées au titre de la santé, 31,2 % au titre de la vieillesse-survie, 14,6 % au titre de la maternité-famille et 1,6 % au titre du logement. S'agissant des autres régimes de Sécurité sociale⁸, les prestations vieillesse-survie (83,4 %) et santé (15,7 %) sont majoritaires.

Les *régimes d'employeurs* (2,4 % du total des prestations) versent des prestations considérées comme extra-légales, autrement dit des prestations complémentaires liées au contrat de travail établi dans le cadre de conventions collectives ou d'accords d'entreprises. Versées directement par l'employeur, ce sont principalement des prestations familiales, des compléments d'indemnités journalières, des indemnités de licenciement. Elles concernent les quatre principaux risques, avec une prédominance de ceux liés à l'emploi (44 %) et à la famille (35,6 %). Le supplément familial de traitement de la fonction publique relève de cette catégorie.

Les prestations versées par les *régimes de la mutualité*⁹, de la *retraite supplémentaire* et de la *prévoyance* (4,5 % du total) se partagent quasi-exclusivement entre les risques *santé* (75,4 %) et *vieillesse-survie* (23,6 %).

Tableau 5 - Les prestations de protection sociale en 2002

En millions d'euros

RISQUES	Assurances sociales				Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'interventions sociales des pouvoirs publics	Régimes d'interventions sociales des ISMELM	TOTAL	
	Régimes de la sécurité sociale			Régimes d'indemnisation de chômage						
	Régime général	Autres régimes	Total							
SANTÉ	107 415,84	22 513,79	129 929,63	0,00	129 929,63	2 040,70	19 098,00	7 354,31	158,00	154 158,45
Médecine	89 997,34	18 693,36	108 690,70	0,00	108 690,70	1 737,66	13 998,00	1 413,96	156,00	128 148,67
Pharmacie	11 970,74	2 004,10	13 974,84	0,00	13 974,84	89,35	1 650,00	5 543,36	0,00	21 737,45
Accidents de travail	3 299,97	1 815,33	5 115,30	0,00	5 115,30	233,90	0,00	0,00	0,00	5 349,20
VIEILLESSE - SURVIE	63 740,28	118 738,94	182 479,22	9,56	182 488,78	188,76	4 715,00	5 384,83	8,00	192 685,37
Veillesse	60 348,39	118 118,38	178 466,77	0,00	178 466,77	188,76	2 200,00	4 436,66	0,00	185 291,13
Survie	3 391,89	10 620,56	14 012,45	9,56	14 022,01	0,00	2 515,00	948,17	8,00	17 547,63
MATERNITÉ - FAMILLE	29 719,74	308,18	30 027,92	0,00	30 027,92	2 788,76	383,00	9 696,31	77,00	43 795,01
Maternité	3 211,06	259,96	3 471,02	0,00	3 471,02	0,00	43,00	0,00	0,00	3 514,02
Famille	26 508,68	78,22	26 586,90	0,00	26 586,90	2 788,76	340,00	9 696,31	77,00	38 179,86
EMPLOI	0,00	786,18	786,18	12 275,44	13 061,62	4 679,70	0,00	5 256,86	0,00	23 783,60
Chômage	0,00	735,18	735,18	11 245,87	11 981,05	4 679,70	0,00	4 855,11	0,00	23 741,73
Incidents et Réserves professionnelles	0,00	51,00	51,00	1 029,57	1 080,57	0,00	0,00	1 270,95	0,00	2 452,10
LOGEMENT	3 224,93	141,64	3 366,57	0,00	3 366,57	0,00	0,00	10 869,00	0,00	14 235,57
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 968,61	1 068,00	6 036,61
TOTAL DES PRESTATIONS	204 878,00	142 271,48	347 149,48	12 285,00	360 434,48	18 638,51	28 016,00	42 629,14	1 153,00	443 281,11

Source : Compte de la protection sociale - Drees

Les *régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics* développent des actions de solidarité nationale en faveur de populations ciblées (familles, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficulté sociale, populations défavorisées, vic-

⁸ Les autres régimes de la Sécurité sociale comprennent les fonds spéciaux, les régimes particuliers de salariés, les régimes complémentaires de salariés et les régimes de non salariés (cf. Annexe 3 : les nomenclatures).

⁹ Il s'agit ici des mutuelles relevant du Code de la mutualité, et non des sociétés d'assurance à forme mutuelle qui relèvent du Code des assurances.

times de guerre...) ainsi que dans certains domaines, comme le logement ou la formation (voir aussi, plus haut, la notion d'assistance sociale). Ils sont regroupés en trois catégories. Les prestations versées par l'État concernent essentiellement le Revenu minimum d'insertion (RMI), la prime pour l'emploi, des pensions d'invalidité, de veuves et d'orphelins, la garantie de ressources aux handicapés, les bourses d'études, le complément de l'allocation de rentrée scolaire jusqu'en 2001, l'Allocation de parents isolés (API) depuis 1999 et des préretraites. Le deuxième groupe de régimes correspond à diverses prestations sociales gérées par des fonds spécialisés classés dans les *Organismes divers d'administration centrale (ODAC)*. Les prestations majoritairement versées concernent le chômage (l'allocation de solidarité spécifique), le logement (APL et ALS), ainsi que, à partir de 2000, la CMU complémentaire. Le *régime des collectivités locales* retrace principalement l'action sociale des collectivités locales. Les soins de santé, l'allocation compensatrice versée aux handicapés et aux personnes âgées, la prestation spécifique dépendance remplacée à partir de 2002 par l'allocation personnalisée d'autonomie, les frais d'hébergement des handicapés et des personnes âgées et l'aide sociale à l'enfance constituent ses principaux domaines d'intervention. Tous les risques sont donc concernés à des titres divers par les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics qui représentent 9,6 % du total des prestations.

Quant aux *régimes d'intervention sociale des ISBLSM*, leur action est tournée vers la protection de certaines catégories fragiles de la population, ou, occasionnellement, victimes de catastrophes naturelles. Le risque *pauvreté et exclusion sociale* y est prédominant (84,6 %).

ENCADRE 2

DOMAINES DE LA PROTECTION SOCIALE ET DES ASSURANCES SOCIALES



3. La couverture des risques par les régimes

La participation de chaque régime à la couverture des différents risques résulte à la fois de sa spécificité et du poids qu'il représente.

Ainsi le risque *santé* est couvert à 84,2 % par les régimes de Sécurité sociale. Les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance versent une part significative – et croissante – des prestations maladie (11,2 %). Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics pèsent pour 25,5 % dans les prestations invalidité : ils versent à ce titre la garantie de ressources, des pensions d'invalidité, l'allocation compensatrice pour tierce personne et les frais d'hébergement des personnes handicapées.

Pour la *vieillesse et la survie*, les régimes de Sécurité sociale sont prédominants avec 94,7 % des prestations ; les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance et les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics se partagent la part restante.

Les prestations *maternité et famille* sont davantage réparties selon les régimes, mis à part le risque maternité couvert à plus de 99 % par les régimes de Sécurité sociale. Pour le risque famille, les prestations sont versées au premier chef par les régimes de Sécurité sociale (64,1 %). À côté, les régimes d'employeurs et surtout les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics versent une part non négligeable de ces prestations (respectivement 9,9 % et 25,4 % pour ces deux derniers).

Le risque *emploi* est en premier lieu couvert par les régimes d'indemnisation du chômage (67,4 % du total), et en second lieu par les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics (16,1 %) et les régimes d'employeurs (14,1 %).

Les prestations associées au risque *logement* comprennent essentiellement les allocations de logement : Allocation de logement à caractère familial (ALF), Aide personnalisée au logement (APL), Allocation de logement à caractère social (ALS). La première est versée par la CNAF et les deux dernières par le Fonds national de l'habitat (FNH) et le Fonds national d'aide au logement (FNAL), classés en ODAC. Ceci explique les parts respectives des régimes d'assurances sociales (25,1 %) et des régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics (74,9 %).

Enfin seuls les régimes d'intervention sociale couvrent le risque *pauvreté et exclusion sociale*. Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics y sont dominants (82,4 %), en raison du poids prépondérant du Revenu minimum d'insertion (RMI).